



Concours d'art public

2017-2018

Legs culturel de Loto-Québec à la Ville de La Malbaie

Programme et règlements



Concours d'art public

Legs culturel de Loto-Québec à la Ville de La Malbaie

1. Mise en contexte

Dans le cadre du programme de legs culturels de Loto-Québec, la Ville de La Malbaie, en collaboration avec le Casino de Charlevoix, lance un concours public pour la réalisation d'une œuvre d'art permanente et de nature sculpturale, qui sera située sur le terrain de l'église Saint-Étienne, à La Malbaie. L'intégration de cette œuvre d'art a pour but d'améliorer le cadre de vie des citoyens et d'enrichir l'offre culturelle de la région, tout en répondant à certaines problématiques énumérées. Le lieu et la nature du projet ont été proposés par un comité de consultation et choisis par un comité de sélection. Ce dernier était composé de :

- Philippe Chantal, directeur général du Casino de Charlevoix;
- Michel Couturier, maire de la Ville de La Malbaie;
- Simon Robert, directeur de la responsabilité sociétale de Loto-Québec;
- Jacques Tremblay, directeur général du Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul.

2. Nature du projet

Le projet vise à créer une œuvre d'art symbolisant l'axe de l'univers municipal et des villages qui ont formé La Malbaie : Sainte-Agnès, Pointe-au-Pic, Saint-Fidèle, Rivière-Malbaie, La Malbaie et Cap-à-l'Aigle. Orientée vers le présent, l'œuvre devrait inclure les différentes communautés s'étant réunies pour créer l'actuelle Ville de La Malbaie, tout en évoquant les spécificités de ces secteurs.

Le projet répond ainsi à plusieurs problématiques et poursuit des objectifs précis.

2.1. Problématiques énumérées

- Manque de lieux de rassemblement publics;
- Nécessité de faire augmenter la fierté des Malbéens pour leur centre-ville;
- Dévitalisation de ce secteur névralgique sur le plan commercial, institutionnel et culturel;
- Besoin de créer un repère visuel mettant en valeur l'identité de la ville;
- Secteur défavorisant les piétons.

2.2. Objectifs du projet

- Rassembler les différentes identités malbéennes afin de créer un sentiment d'appartenance commun au centre-ville;
- Créer un symbole fort (et phare) de l'identité commune et stimuler la fierté collective malbéenne;
- Rappeler les spécificités des différentes localités formant La Malbaie;
- Créer un point de convergence attractif et un repère visuel imposant;
- Permettre aux Malbéens de tous âges de s'approprier leur centre-ville en offrant un milieu de vie agréable, convivial et invitant;
- Permettre aux piétons de se réapproprier le secteur du centre-ville.

3. Terrain de l'église comme lieu d'accueil de l'œuvre

L'œuvre sera installée sur le terrain de l'église Saint-Étienne, dans le secteur d'intervention indiqué sur le plan ci-dessous. L'artiste pourra proposer un emplacement précis à l'intérieur de ce secteur, s'il le juge important pour son concept. Sinon, la Ville de La Malbaie décidera de son emplacement.

Il est déjà prévu que la Ville, de concert avec la Fabrique de La Malbaie, procède à l'aménagement d'un parc à cet endroit, en enlevant une partie des stationnements.



4. Concours d'art public

En raison de la nature communautaire et identitaire du projet, le concours d'art public s'adresse aux artistes professionnels ayant un lien avec la région touristique de Charlevoix. Dans le cas où l'artiste ne réside pas sur le territoire de la MRC de Charlevoix ou de celle de Charlevoix-Est, il devra expliquer ce lien dans son dossier de candidature (*voir point 6*).

4.1. Programme de l'œuvre (spécifications)

- L'œuvre d'art devra avoir une signature contemporaine.
- L'œuvre devra durer au moins 15 ans, mais une durée de vie plus longue est souhaitée. En ce sens, le choix des matériaux et le traitement qui lui sont accordés doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art.
- L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les lieux publics. L'œuvre ne doit pas comporter d'arêtes vives risquant de blesser.
- L'intégration d'éléments écologiques sera favorisée. Par exemple, matériaux locaux et neutres (sans émanation), création d'énergie (utilisée par l'œuvre pour l'éclairage), etc. afin de rendre compte de l'insertion de La Malbaie dans une réserve mondiale de la biosphère.
- Il est souhaité que de la lumière (autocréée autant que possible) puisse être intégrée à l'œuvre afin d'optimiser sa visibilité.
- L'œuvre finale devra être conforme à la maquette.

4.2. Budget

L'artiste dispose d'un budget de 40 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de son œuvre. Le budget comprend :

- les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- les frais de production des plans, des devis et des estimations de coût de l'œuvre;
- les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre;
- le coût des matériaux et des services (les matériaux, la main-d'œuvre, la machinerie, l'outillage et les accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre;

- le transport, l'installation, la sécurisation du site et de l'œuvre pendant son installation et la remise en état des lieux;
- le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre;
- les dépenses liées aux déplacements;
- un budget pour les imprévus d'au moins 10 %;
- une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée des travaux.

La Ville de La Malbaie prendra en charge :

- les travaux d'aménagement du parc;
- les fondations de l'œuvre en sous-sol (matériel granulaire et base de béton);
- l'assurance du site;
- les conduits et les fils d'alimentation en électricité près de l'œuvre;
- l'entretien et la conservation de l'œuvre;
- la coordination du projet;
- l'administration.

<p>5. Jury et critères de sélection</p>
--

Un jury, composé de représentants des différents secteurs de l'actuelle Ville de La Malbaie et d'un représentant de Loto-Québec, évaluera les propositions artistiques et n'en retiendra qu'une seule. Le jury se basera sur les critères de sélection suivants :

Critères de sélection

- Excellence et qualité du dossier visuel;
- Qualité artistique et originalité de l'œuvre proposée;
- Intérêt et pertinence de l'approche conceptuelle;
- Conformité de l'œuvre au projet décrit dans l'appel public;
- Intégration du projet sur le terrain de l'église Saint-Étienne;
- Expérience dans la réalisation de projets comparables;
- Impact visuel du projet de jour et de nuit, et pendant les quatre saisons;
- Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- Respect des règles de sécurité;
- Réalisme du devis technique et des prévisions budgétaires;
- Lien de l'artiste avec la région touristique de Charlevoix.

6. Dossier de candidature

Le dossier de l'artiste doit comprendre les informations suivantes :

A. Curriculum vitæ récent et démarche artistique

B. Dossier visuel

- De 5 à 10 images numériques pertinentes, réalisées récemment
- Liste descriptive de chacune des images présentées (titre, date, matériaux et dimensions). S'il s'agit d'une œuvre d'art publique, il faut indiquer le client, le lieu et le budget.

C. Proposition d'œuvre

- Description, dessins, maquettes ou photographies
- Devis descriptifs des travaux nécessaires à l'exécution et à l'installation de l'œuvre
- Coûts détaillés de l'exécution de l'œuvre (matériaux, main-d'œuvre, techniques de fabrication, transport, installation, assurances, taxes d'accises et taxe de vente)
- Devis d'entretien

D. Lettre d'intérêt

Un maximum de deux pages, dans laquelle l'artiste explique le lien qu'il entretient avec la région touristique de Charlevoix et exprime la lecture qu'il fait du lieu à investir. L'artiste indique également comment son œuvre répond aux exigences de pérennité du projet, soit 15 ans.

Les dossiers incomplets seront refusés.

7. Calendrier*

Diffusion et lancement de l'appel de projet	13 juin 2017
Date limite du dépôt des candidatures	31 août 2017
Rencontre du jury pour le choix de la proposition gagnante	15 septembre 2017
Envoi des réponses aux candidats	22 septembre 2017
Octroi du contrat pour la réalisation de l'œuvre	29 septembre 2017
Installation de l'œuvre et signatures des ententes	Printemps 2018
Inauguration de l'œuvre	24 juin 2018

* Le calendrier de travail peut être modifié, sauf pour ce qui est de la date limite du dépôt des candidatures.

8. Échéancier du concours et date de dépôt

Le dossier complet doit être envoyé, en un seul envoi, à l'attention de M^{me} Patricia Aubé (*voir coordonnées ci-dessous*), au plus tard **le 31 août 2017 à 17h**. Le dossier peut être acheminé par la poste ou par courrier électronique.

Concours d'art public Loto-Québec
Patricia Aubé
Conservatrice-éducatrice
Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul
23, rue Ambroise-Fafard
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2J2
conservation-education@macbsp.com

Pour renseignements :
Téléphone : 418 435-3681